

GCRA: Les exportateurs américains et le nouveau système de gestion des importations du Canada



Table des matières

Introduction	3
GCRA – Un bref historique	5
Calendrier et capacités de la GCRA	9
Préparez votre entreprise à la GCRA	13
Vous pouvez obtenir de l'aide! Fiez-vous à l'ASFC et à d'autres ressources pour obtenir des renseignements sur la GCRA	17
Une expertise en logistique est également essentielle au succès sur le marché canadien	22
Conclusion	25



Introduction

Le Canada a un nouveau système pour le traitement des importations. L'initiative, appelée le [projet de Gestion des cotisations et des revenus de l'Agence des services frontaliers du Canada \(ASFC\)](#), ou GCRA, deviendra obligatoire en Octobre 2024. La GCRA aura une incidence sur le processus de dédouanement pour tous les importateurs, y compris les entreprises américaines. En ce sens, les entreprises américaines doivent connaître le nouveau système, comprendre les incidences possibles sur leurs envois à destination du Canada et prendre les mesures nécessaires pour assurer une transition harmonieuse.

Selon [l'Agence des services frontaliers du Canada \(ASFC\)](#),

l'agence responsable de la gestion des douanes, la GCRA simplifiera et modernisera le processus d'importation. Pour ce faire, il faut notamment "transformer" le processus de recouvrement des droits et des taxes. Le nouveau système de GCRA vise à faciliter le processus d'importation, notamment en remplaçant les processus dépassés qui, selon [l'ASFC](#), "exigent un traitement manuel et une quantité importante de paperasse, et reposent sur un assortiment de systèmes informatiques obsolètes, dont certains remontent à plus de 30 ans."

Grâce à la mise en place de la GCRA, le premier vice-président de l'ASFC, Ted Gallivan, envisage un scénario dans lequel "tout est numérisé, et un camion n'a

plus besoin de s'arrêter à la frontière." Lors de sa participation à un [webinaire commandité par le Globe and Mail](#) (en anglais seulement), Gallivan a expliqué que la GCRA permettra à l'ASFC de mieux gérer les 33 milliards de dollars perçus à la frontière chaque année. Il ajoute qu'il "y a aussi des changements réglementaires qui se produisent en même temps, ainsi qu'une transformation opérationnelle de l'approche de l'ASFC."

Voici certains avantages de la GCRA, selon [l'ASEC](#):

- Simplification du processus global d'importation.
- Création d'une interface moderne pour l'importation au Canada.
- Les importateurs ont un accès en libre-service à partir de leur compte et peuvent accéder facilement aux renseignements sur le compte.
- Amélioration de la conformité aux règles des échanges commerciaux.
- Réduction des coûts associés à l'importation au Canada. (Ces avantages seront expliqués en détail dans les pages suivantes.)

La GCRA sera mise en œuvre en deux étapes. La première étape, la version 1 de la GCRA, a été lancée en mai 2021 et comprenait la présentation du portail client de la GCRA (PCG). Le portail est une pierre angulaire du projet de la GCRA. Il s'agit d'un outil en

libre-service qui améliore les interactions avec l'ASFC en matière de comptabilité et de gestion des recettes. Les membres de la communauté commerciale ont été invités à s'inscrire à la GCRA, à créer un compte dans le portail et à se familiariser avec le nouveau système.

La deuxième étape, la version 2 de la GCRA, a été retardée plusieurs fois, mais aura lieu en Octobre 2024. À ce moment, l'inscription à la GCRA sera obligatoire pour tous les importateurs commerciaux. Les entreprises qui ne sont pas inscrites à la GCRA ne pourront pas effectuer le processus d'importation, et leurs envois pourraient être retardés.

Une entreprise doit prendre certaines mesures pour se préparer. Bien entendu, l'inscription et le respect de toutes les exigences de l'ASFC sont des éléments essentiels. Les entreprises doivent aussi comprendre le système de la GCRA. Pourquoi ce système a-t-il été conçu? Qu'est-ce que l'ASFC espère accomplir grâce à ce système? Quels seront les avantages de la GCRA pour les membres de la communauté commerciale?

La discussion suivante répondra à ces questions et aidera les entreprises à s'assurer qu'elles sont prêtes lorsque la GCRA sera obligatoire. Comme la conformité aux douanes peut être difficile, la discussion mettra également l'accent sur l'aide et l'expertise offertes à la communauté commerciale.





GCRA—Un bref historique

GCRA—Un bref historique

En 2022, l'ASFC a perçu 34,4 milliards de dollars canadiens en taxes et droits, ce qui lui donne le rôle de deuxième percepteur de recettes du Canada, derrière l'Agence du revenu du Canada. Sans surprise, l'ASFC a des procédures comptables étendues pour assurer une gestion adéquate des recettes perçues à la frontière. Toutefois, au cours des dernières années, bon nombre de ces processus sont devenus désuets, en raison de la mise au point de nouvelles technologies. De plus, le volume de marchandises arrivant à la frontière a augmenté considérablement, en grande partie en raison de l'essor du commerce électronique.

Cette situation a exercé une pression sur la capacité de l'ASFC à gérer ses responsabilités comptables, ce qui a entraîné ce qu'elle appelle une « lourde charge administrative ». Un exemple de la façon dont le processus est devenu surchargé figure dans un audit de 2019, qui a révélé d'importants problèmes de gestion du Programme des messageries d'expéditions de faible valeur de l'ASFC. Ce programme permet d'accélérer le traitement des envois d'une valeur inférieure à 3 300 \$ CA (au moment de l'audit, le seuil était de 2 500 \$ CA) qui sont transportés par un service de messagerie approuvé. Ce programme est idéal pour les envois du commerce électronique. En effet, il s'agit souvent d'articles de faible valeur destinés à l'usage personnel des consommateurs.

L'audit a permis de déterminer que les pratiques actuelles de l'ASFC n'étaient pas adéquates pour

suivre la croissance des volumes. Voici des constatations précises:

- **“Mauvaise gestion des données.”** L'audit a révélé que l'ASFC n'a pas exploité les renseignements détaillés que les entreprises de messagerie conservent généralement pour les envois sous leur contrôle. Compte tenu de ces informations limitées, l'audit a indiqué qu'il était impossible pour l'ASFC de “confirmer le montant des taxes de vente payable et de vérifier que ce montant avait été versé par les sociétés de messagerie au gouvernement.”
- **L'Agence se fiait à la “bonne foi.”** L'ASFC a eu tendance à se fier à la bonne foi des services de messagerie pour déterminer et payer les montants exacts de la taxe de vente.
- **Incapacité de déterminer l'admissibilité au programme.** L'audit a permis de déterminer qu'un volume considérable d'envois prétendant être admissibles au programme ne l'était pas. En effet, de nombreux envois étaient sous-évalués. Parmi les envois examinés, la valeur réelle s'élevait à 13,5 millions de dollars canadiens, soit “17 fois la valeur déclarée de 800 000 \$CAN.” Dans le cadre d'un examen ultérieur, l'ASFC a examiné les envois de trois sociétés de messagerie et a constaté que la valeur de “22 % des cas de l'échantillon étaient inexacte”, selon l'audit.
- **Absence d'automatisation.** Dès 2009, l'ASFC a compris la nécessité de mettre à niveau la technologie pour gérer le volume croissant de colis. L'audit souligne : “Cependant, nous avons constaté que l'ASFC n'avait pas pris de mesures pour automatiser ses systèmes.”



Bien que les résultats de cette vérification ne portent que sur le Programme des messageries d'expéditions de faible valeur, l'ASFC a relevé des inefficacités touchant sa capacité générale à gérer ses responsabilités en matière de comptabilité. Voici certaines des préoccupations:

- Les inefficacités résultent du recours à des processus manuels et, dans certains cas, à des processus papier.
- Les difficultés à recouvrer les dettes payables au gouvernement du Canada.
- Les difficultés à favoriser le respect des règles et règlements commerciaux régissant l'importation de marchandises commerciales au Canada.
- Les difficultés à s'y retrouver dans la complexité des processus et des règles en lien avec la déclaration et le paiement des montants exigibles, y compris les dates d'échéance de paiement non harmonisées.

GCRA – Initiative pluriannuelle

Le concept du projet de la GCRA a été approuvé en [2010](#), bien avant que des problèmes dans le Programme des messageries d'expéditions de faible valeur ne soient relevés. Les phases de conception et de mise en œuvre ont commencé en 2014 et avaient comme objectif de lancer le système en phases distinctes étalées sur plusieurs années.

Lorsque le projet a commencé, l'ASFC a déterminé plusieurs éléments essentiels à inclure dans le système. Voici certains de ces éléments essentiels:



Offrir une option de paiement électronique des droits et des taxes.



Remplacer les systèmes désuets par des applications et des plateformes modernes.



Créer un portail libre-service pour permettre les interactions avec l'ASFC. Le portail doit permettre aux utilisateurs de s'inscrire, d'effectuer des activités d'évaluation, d'obtenir de l'information, de voir les transactions financières et de gérer les comptes en ligne.



Améliorer l'exactitude et la rapidité des données commerciales afin de faire ce qui suit:

- Offrir un cadre équitable à tous les importateurs, les exportateurs et aux entreprises canadiennes.
- Appuyer le gouvernement du Canada dans l'élaboration de politiques budgétaires et monétaires efficaces.
- Permettre une meilleure détection des problèmes de conformité et des fraudes commerciales.
- Permettre à l'ASFC de gérer l'évaluation et la perception des recettes.
- Moderniser le commerce, améliorer l'efficacité du programme et offrir de nouvelles options de service.



Permettre aux utilisateurs de récupérer des relevés de compte dans le portail sécurisé.



Mettre en œuvre des processus comptables axés sur la clientèle afin d'améliorer l'éventail et la rapidité des services offerts aux clients commerciaux.

Une liste simplifiée présente trois objectifs principaux de la GCRA :



Réduire et simplifier la paperasse.



Remplacer les systèmes informatiques vieillissants.



Éliminer les processus lourds.





Calendrier et capacités de la GCRA



Calendrier et capacités de la GCRA

Le système GCRA deviendra obligatoire pour tous les membres de la communauté commerciale lors de la mise en œuvre de la version 2, prévue en Octobre 2024. Dans le cadre de la version 1, qui a eu lieu en mai 2021, le portail client de la GCRA (PCG) a été mis en ligne. Les entreprises qui ne se sont pas encore inscrites pour accéder au PCG doivent prendre les mesures nécessaires pour le faire. Lorsque la version 2 sera officielle, la GCRA deviendra la seule façon de traiter avec l'ASFC.

Version 1 de la GCRA

La première phase, appelée version 1 de la GCRA, a été lancée en mai 2021. Le portail client était le point central de cette version. Il propose des outils en libre-service pour la facturation et les paiements. Le portail est accessible aux importateurs et aux courtiers en douane qui ont effectué le processus d'inscription au système (expliqué ci-dessous).

Voici les capacités de la version 1 selon l'ASFC :

- **Voir les transactions** inscrites aux comptes des utilisateurs.
- **Effectuer des paiements par carte de crédit ou par carte de débit.** Les utilisateurs peuvent également s'inscrire au débit préautorisé.
- **Déléguer l'accès au portail client** à des employés et à des tierces parties.
- **Présenter des demandes de décisions anticipées et en faire le suivi.** Il s'agit de situations où les expéditeurs demandent à l'ASFC de déterminer le bon code de classement tarifaire, le pays d'origine ou la valeur de leurs produits avant leur arrivée à la frontière.
 - Les expéditeurs fournissent à l'ASFC des renseignements détaillés sur leurs produits.
 - L'ASFC utilise ces renseignements pour déterminer

les bonnes valeurs douanières.

En recevant une décision anticipée, les expéditeurs éliminent le risque de soumettre des renseignements erronés à l'ASFC, ce qui peut entraîner des amendes et des retards.

- La GCRA permet aux entreprises et aux courtiers en douane de [soumettre une demande de décision anticipée directement dans le système](#). La décision de l'ASFC figurera automatiquement dans le compte de l'entreprise, de même que les rajustements aux droits et aux taxes.
- **Classer les marchandises et estimer les droits et les taxes.** Chaque produit importé au Canada doit comprendre un code de classement tarifaire. Ce code est utilisé pour identifier le produit et déterminer le montant dû en droits. Le code aide également à déterminer si un produit est admissible à l'exemption de droits de douane en vertu des modalités d'un accord de libre-échange comme l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Il peut toutefois être difficile de trouver les bonnes informations. [La GCRA facilite le processus](#) grâce à des capacités importantes, notamment:
 - La calculatrice de droits et taxes. L'expéditeur saisit les renseignements généraux, y compris le code de classement tarifaire d'un produit. La GCRA évalue ces renseignements afin de fournir une estimation des droits et des taxes.
 - Si le code de classement tarifaire est inconnu, la GCRA propose une fonction d'aide pour trouver le bon code.

L'ASFC souligne que les caractéristiques en matière de droits, de taxes et de classification de la GCRA ne sont PAS des règles officielles. Il s'agit plutôt d'estimations pour aider les expéditeurs à prévoir leurs obligations en matière de droits et de taxes.

Version 2 de la GCRA

La deuxième phase, appelée version 2 de la GCRA, permettra d'élargir les capacités du portail client afin d'inclure certains éléments:

- **Programme de mainlevée avant le paiement.**

Dans certaines situations, un importateur ou un courtier en douane peut faire dédouaner des marchandises au Canada avant de payer les droits et les taxes. La participation est généralement limitée aux entreprises et aux courtiers en douane qui importent de grands volumes et qui peuvent bénéficier de la possibilité de différer le paiement des droits et des taxes. [L'ASFC offre ce "privilège" dans le cadre du Programme de mainlevée avant paiement \(MAP\)](#). Pour être admissible, une partie doit fournir une garantie financière, aussi appelée cautionnement, et obtenir un numéro de compte-garantie.

Avant la GCRA, les entreprises pouvaient compter sur le cautionnement de leur courtier en douane et n'avaient pas à en obtenir elles-mêmes. Toutefois, lorsque la GCRA deviendra obligatoire, cette situation changera. Les importateurs ne pourront plus utiliser la garantie de la MAP de leur courtier en douane pour dédouaner les envois et profiter des avantages du programme. La responsabilité du paiement des droits et des taxes est plutôt transférée à l'importateur, qui doit déposer une garantie.

Selon les courtiers en douanes de [Livingston International](#), les importateurs ont trois options pour déposer une garantie financière :

Obtenir un cautionnement. Cette solution est considérée comme la plus efficace.

Effectuer un dépôt en espèces. L'ASFC conservera le dépôt de l'importateur et effectuera les retenues requises

Payer les droits et les taxes au moment de l'importation.

Selon Livingston, "sans la garantie de la MAP, un importateur devra payer à l'avance sur le portail client de la GCRA ou payer le caissier de l'ASFC au moment du dédouanement, ce qui pourrait entraîner des retards à la frontière."



Qu'est-ce qu'un cautionnement?

Selon [FCA Surety](#) (en anglais seulement), un cautionnement, aussi appelé caution en douane, garantit qu'un importateur ou une entreprise se conformera à tous les règlements douaniers et paiera l'ensemble des droits, taxes, amendes et pénalités applicables à l'importation.

Les cautionnements sont des contrats juridiques entre la partie principale (importateur/entreprise), la société de cautionnement qui émet le cautionnement et l'ASFC. Si l'entreprise ne paie pas, l'ASFC récupèrera le montant dû auprès de la société de cautionnement. La société de cautionnement utilisera ensuite des moyens légaux pour percevoir les frais de l'entreprise ou de l'importateur.

- **Déclaration en détail commerciale.** La GCRA ajoutera un nouveau document au processus d'importation. Ce document, [la déclaration en détail commerciale \(DDC\)](#), sera utilisé pour déclarer en détail les marchandises importées au Canada. Grâce à la DDC, tous les renseignements peuvent être saisis et modifiés de façon électronique.

La DDC [remplacera](#) (en anglais seulement) deux formulaires actuellement utilisés:

- Formulaire B3 – Formulaire de codage douanier.
- Formulaire B2 – Formulaire de demande de rajustement (utilisé pour apporter des changements après la soumission du formulaire B3).

Une entreprise qui doit modifier une DDC après sa soumission pourra le faire dans la GCRA. En outre, la GCRA calculera automatiquement les taxes et les droits en fonction des renseignements fournis sur la DDC.

- **Nouveaux cycles de facturation et options de paiement supplémentaires.** La version 2 mettra en place de [nouveaux cycles de facturation](#) afin

d'harmoniser les dates d'échéance de paiement pour toutes les transactions. Les nouveaux cycles simplifieront la façon dont les renseignements comptables sont corrigés. Les cycles de facturation et les dates d'échéance de paiement suivants seront touchés:

- Expéditions de valeur élevée (EVE)/Expéditions de faible valeur (EFV).
- Expéditions de faible valeur (EFV).
- Programme d'autocotisation des douanes (PAD).
- Produits de transmission continue (PTC).
 - Dans la GCRA, la date d'échéance du paiement sera de 10 jours ouvrables (du lundi au vendredi, y compris les jours fériés) après le 17 du mois civil.
 - La version 2 comprendra également une période de correction sans intérêt durant laquelle les importateurs pourront apporter les changements requis jusqu'à la date d'échéance du paiement.



Étapes pour préparer votre entreprise à la GCRA



Étapes pour préparer votre entreprise à la GCRA

Le système de la Gestion des cotisations et des recettes (GCRA) deviendra obligatoire lorsque la version 2 sera en place. L'ASFC s'attendait à ce que le lancement ait lieu en 2024, avec un lancement provisoire prévu en Octobre. Lorsque la mise en œuvre de la version 2 sera terminée, la GCRA deviendra un élément essentiel et inévitable du processus d'importation de marchandises au Canada. Les entreprises qui ne sont pas inscrites à la GCRA et qui n'ont pas pris les autres mesures requises ne pourront pas importer de marchandises au Canada. Les envois seront donc retardés, et les entreprises américaines auront de la difficulté à atteindre la clientèle canadienne.

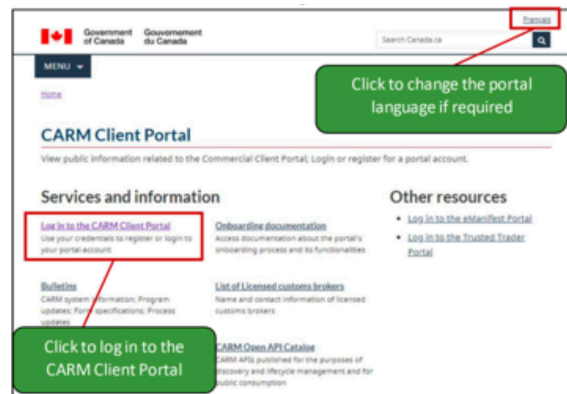
Les entreprises peuvent éviter cette perturbation en prenant le temps d'effectuer le processus d'intégration.

L'ASFC a décrit les étapes nécessaires pour se préparer à la GCRA. Ces étapes sont indiquées dans

le [guide de l'utilisateur du portail client de la GCRA](#) accessible sur le site Web de l'ASFC. Voici les étapes nécessaires:

Étape 1: Créer un compte d'utilisateur individuel dans le portail client de la GCRA (PCG).

Échéancier: MAINTENANT



- Pour accéder au portail, il faut ouvrir une session à l'aide de l'une des options suivantes :
 - **CléGC.** Cette option permet d'ouvrir une session au moyen d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe du gouvernement du Canada. Une [CléGC](#) est un identifiant électronique unique qui permet d'effectuer des transactions en ligne en toute sécurité avec différents organismes et ministères gouvernementaux. Les organismes et les ministères gouvernementaux qui utilisent la CléGC sont appelés des services adaptés.
 - Il est possible de recevoir une CléGC en s'inscrivant à un service adapté. Pour la GCRA, les utilisateurs peuvent s'enregistrer pour recevoir une CléGC durant le processus d'inscription.
 - **Partenaire de connexion.** [Les partenaires de connexion](#) sont des institutions financières et des banques qui permettent aux gens d'utiliser leurs identifiants pour accéder à d'autres sites sécurisés. Les utilisateurs de la GCRA peuvent donc ouvrir une session au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe déjà configurés pour des services bancaires en ligne ou à d'autres fins.
- Après avoir accédé au portail, la personne doit créer un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de créer un compte.

Étape 2 : Créer un compte d'entreprise

Échéancier: MAINTENANT

- Après la création d'un compte individuel, la prochaine étape consiste à lier ce compte à un compte d'entreprise.
 - Une entreprise doit désigner un gestionnaire de compte d'entreprise (GCE). Le GCE aura la responsabilité globale du compte. Chaque compte d'entreprise ne peut avoir qu'un seul GCE. Cette personne peut attribuer l'accès au compte à d'autres utilisateurs.
 - Le GCE doit fournir des renseignements précis, notamment:
 - **Numéro d'entreprise:** Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque entreprise par l'Agence du revenu du Canada. Toutes les entreprises dont les activités sont menées au Canada doivent avoir un numéro d'entreprise.
 - **Numéro de référence du programme:** Il s'agit d'un numéro à quatre chiffres utilisé par l'Agence du revenu du Canada pour [désigner un type précis d'activité commerciale](#). Le numéro de référence est ajouté au numéro d'entreprise à neuf chiffres. Chaque compte d'entreprise a au moins un numéro de référence. Certains importateurs ont plusieurs comptes de programme.
 - **Renseignements sur l'entreprise.** Ensuite, l'utilisateur devra fournir des renseignements sur l'entreprise. Il s'agit, notamment, des renseignements sur les transactions ainsi que les droits et les taxes payés pour ces transactions. Dans certains cas, le courtier en douanes d'une entreprise devra fournir ces renseignements.
- Une fois le compte configuré, le GCE aura accès au portail client. Voici les principales fonctions offertes:
 - **Accès des employés et des personnes-ressources de l'entreprise:** Les employés et les personnes-ressources de l'entreprise peuvent avoir accès au compte d'entreprise de la GCRA.
 - **Renseignements financiers:** Les utilisateurs peuvent voir des renseignements détaillés, comme l'historique des transactions, les factures de l'ASFC et les relevés de compte de l'ASFC.
 - **Paiements:** Les utilisateurs peuvent effectuer des paiements et des arrangements de paiement.
 - **Déclarations:** À partir de la page Déclarations, l'utilisateur aura accès à la calculatrice de droits et taxes. Cet outil peut être utilisé pour estimer les droits ou les taxes des marchandises à importer.
 - **Le bouton Aide au classement** dirige l'utilisateur vers un outil de classement intégré. Cet outil aide à déterminer le bon numéro de classement tarifaire.
 - **Décisions:** Les utilisateurs peuvent voir et gérer toutes les demandes de décisions anticipées

soumises à l'ASFC. Cette section comprend les décisions relatives au classement tarifaire, à l'évaluation ou au pays d'origine d'un produit.

Étape 3: Délégation de pouvoir

Échéancier: MAINTENANT

- Une fois qu'une entreprise a créé un compte dans le portail client, le GCE peut accorder l'accès aux employés et aux associés en tierces parties. Les tierces parties peuvent comprendre les courtiers en douane et d'autres professionnels du commerce.

Étape 4 : Obtenir un cautionnement pour le programme de mainlevée avant le paiement (MAP)

Échéancier : Avant la version 2—MAINTENANT

- Les importateurs qui veulent profiter du privilège du Programme de mainlevée avant le paiement (MAP) devront [déposer une garantie financière](#), tel que décrit par l'ASFC. En effet, après la version 2 de la GCRA, les entreprises ne pourront plus compter sur le cautionnement d'un courtier en douanes. Chaque importateur devra plutôt satisfaire lui-même les exigences en matière de garantie.
- [L'ASFC indique](#) qu'une entreprise doit "discuter avec son courtier en douanes ou une société de

cautionnement pour obtenir de l'aide afin d'obtenir un cautionnement pour profiter des privilèges de la MAP."

Liste de vérification de la préparation à la GCRA

Pour aider les importateurs à se préparer à la GCRA, nous avons préparé une courte liste de vérification des étapes à suivre:

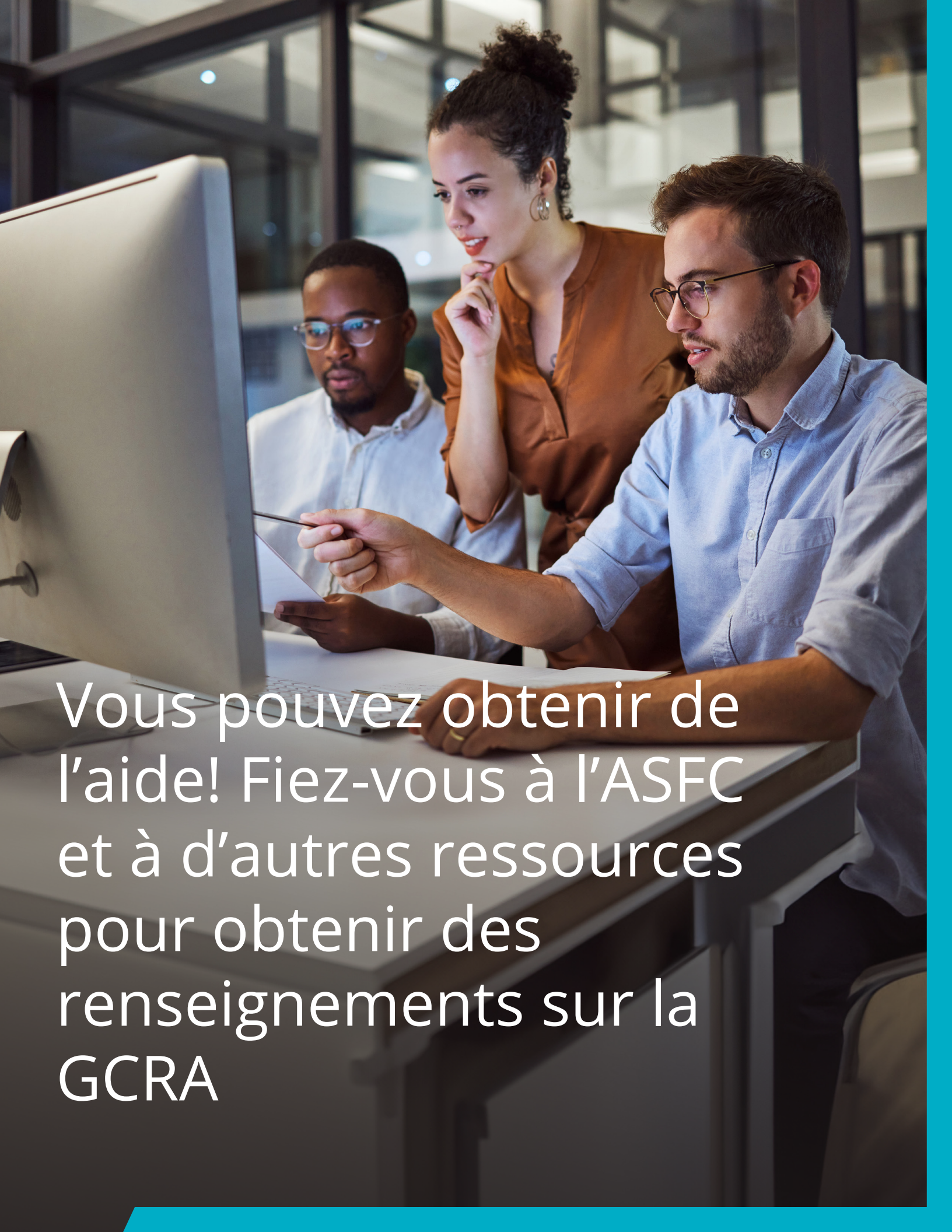
• **Version 1 – Mai 2021**

- Obtenir un numéro d'entreprise (NE) de l'Agence du revenu du Canada, ainsi que le compte de programme ou le numéro de référence du programme.
- Créer un compte individuel dans le portail client de la GCRA. Pour ce faire, l'utilisateur doit acquérir une CléGC ou utiliser un partenaire de connexion.
- Désigner un gestionnaire de compte d'entreprise (GCE) et créer un compte d'entreprise.
- Déléguer des pouvoirs ou accorder l'accès aux employés et aux tierces parties applicables.
- Utiliser le portail pour les fonctions suivantes:
 - Voir les transactions inscrites au compte de l'utilisateur.
 - Autoriser les paiements par carte de crédit ou par débit préautorisé.
 - Demander un numéro de classement tarifaire et en faire le suivi, et accéder à d'autres types de décisions de façon électronique.
 - Accéder à la calculatrice de droits et taxes.

• **Version 2 – Octobre 2024 (prévu)**

- Créer votre cautionnement de l'importateur. Cette étape deviendra OBLIGATOIRE lorsque la version 2 sera en place. Les importateurs ne pourront plus compter sur le cautionnement d'un courtier en douanes pour obtenir les privilèges du programme de mainlevée avant le paiement (MAP). Une entreprise doit discuter avec un courtier en douanes ou une société de cautionnement pour obtenir de l'aide afin d'obtenir un cautionnement.





Vous pouvez obtenir de l'aide! Fiez-vous à l'ASFC et à d'autres ressources pour obtenir des renseignements sur la GCRA



Vous pouvez obtenir de l'aide! Fiez-vous à l'ASFC et à d'autres ressources pour obtenir des renseignements sur la GCRA

Pour de nombreux expéditeurs, la transition vers la GCRA sera probablement une source de confusion. Après tout, l'ASFC décrit la GCRA comme une amélioration axée sur la transformation. Il n'est donc pas surprenant que le nouveau système s'accompagne de changements importants.

Les entreprises trouveront plusieurs ressources pour expliquer ces changements et les aider à se conformer aux exigences de la GCRA. L'ASFC a créé plusieurs publications, ainsi que des vidéos d'information, qui décrivent en détail certains éléments du nouveau système. En voici quelques-uns:

Documents

Guide de l'utilisateur du PCG—Intégration au portail client de la GCRA

Télécharger

Fiche d'information—Inscrire une entreprise dans le portail client de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)

Télécharger

Guide de l'utilisateur – Délégation de pouvoirs dans le portail client de la GCRA

Télécharger

Guide de l'utilisateur – Renseignements financiers, traitement des paiements et outils tarifaires dans le portail client de la GCRA

Télécharger

Guide de l'utilisateur – Gestion des décisions dans le portail client de la GCRA

Télécharger

Tutoriels vidéo

Comment créer des justificatifs d'identité et un compte d'utilisateur dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment configurer une délégation de pouvoir pour un fournisseur de services dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment associer un compte d'utilisateur à un compte d'entreprise dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment gérer un groupe de clients dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment configurer une délégation de pouvoir pour un employé dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment télécharger un document dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment soumettre une demande de décision dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment soumettre des informations supplémentaires à une demande de décision dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment demander une modification d'une décision soumise dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment consulter vos dossiers de décisions dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comprendre les statuts de décision dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Comment rechercher les décisions publiées dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Exportateurs Américains

[Regarder la vidéo](#)

Visualiser les renseignements financiers et l'historique des transactions

CARM | USCA Association des
Importateurs Américains

Regarder la vidéo

Comment mettre en place un débit préautorisé dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Importateurs Américains

Regarder la vidéo

Comment effectuer un paiement par carte de crédit dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Importateurs Américains

Regarder la vidéo

Comment utiliser la calculatrice de droits et taxes dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Importateurs Américains

Regarder la vidéo


Comment effectuer un paiement par Interac® en ligne dans le portail client de la GCRA

CARM | USCA Association des
Importateurs Américains

Regarder la vidéo

Courtiers en douanes

Les courtiers en douane, y compris [Livingston International](#), sont également une bonne source de conseils sur la GCRA. Livingston, le plus important courtier en douanes du Canada, offre plusieurs publications et vidéos en lien avec la GCRA.

A man with a beard, wearing a dark blue jacket and a high-visibility yellow and orange safety vest, is looking down at a cardboard box on a conveyor belt in a warehouse. The background is blurred, showing industrial structures and lights. The text is overlaid on the bottom left of the image.

Une expertise en
logistique est également
essentielle au succès sur
le marché canadien

Une expertise en logistique est également essentielle au succès sur le marché canadien

Dans certains cas, les entreprises américaines peuvent également se tourner vers leur fournisseur de services logistiques canadien pour obtenir des conseils en matière de douane. Purolator International, par exemple, offre des solutions d'expédition transfrontalière complètes qui comprennent les éléments suivants:



Transit rapide et direct des É.-U. à la frontière.



Gestion du courtage en douane.



Intégration harmonieuse au Canada.



Livraisons en fin de parcours rapides et efficaces partout au Canada.

Pour le dédouanement, Purolator a une équipe de professionnels du commerce chevronnés. Ces spécialistes ont une vaste connaissance de tous les programmes et processus de l'ASFC, y compris la GCRA. Les professionnels du commerce de Purolator s'assurent que les clients connaissent tous les processus douaniers et respectent toutes les exigences.

Purolator entretient également des relations étroites avec les courtiers en douanes canadiens, y compris Livingston International. Purolator compte sur des experts autorisés pour gérer l'ensemble du processus douanier et guider les entreprises américaines tout au long du difficile processus de conformité. Comme nous en avons discuté précédemment, Livingston International offre de nombreuses ressources en lien avec la GCRA.

Les clients de Purolator bénéficient d'une aide directe pour s'inscrire à la GCRA, déposer la garantie financière requise et assurer une utilisation adéquate du portail.

Les clients de Purolator bénéficient d'une aide directe pour s'inscrire à la GCRA, déposer la garantie financière requise et assurer une utilisation adéquate du portail.





Capacités de logistique transfrontalière

Bien que cet aspect ne soit pas directement lié au processus douanier, les expéditeurs américains bénéficient de la vaste gamme de solutions transfrontalières de Purolator. Ces capacités sont ancrées dans les compétences uniques de Purolator dans les marchés canadien et américain.

Purolator Inc. est un fournisseur de pointe de services de transport de fret et de messagerie au Canada. La filiale américaine de l'entreprise, Purolator International, a accès à un vaste réseau de distribution aux États-Unis. L'entreprise tire parti de ses réseaux aux É.-U. et au Canada pour offrir des solutions qui répondent aux besoins uniques de chaque personne. Voici quelques points saillants:

- Aux États-Unis, Purolator International conçoit des solutions de logistique qui assurent un service direct à la frontière. Dans de nombreux cas, les envois arrivent à la frontière le jour même de leur cueillette. Lorsque c'est logique, les envois sont regroupés pour économiser temps et argent. Les envois sont donc combinés à d'autres envois à destination du Canada, acheminés directement à la frontière et dédouanés au moyen d'une seule déclaration.
- Les envois arrivent à la frontière avec tous les documents déjà soumis et transitent par les douanes canadiennes avec un risque de retard minime.
- Une fois au Canada, les envois entrent dans le réseau de Purolator Inc. pour obtenir un service de transport de fret et de messagerie complet partout au Canada. Le réseau de distribution de Purolator assure un service [à 99,9 % des codes postaux canadiens](#), et 94 % des livraisons sont effectuées en deux jours.
- Purolator offre un [vaste éventail de services](#)—messagerie, LTL, transport aérien, hybride ou accéléré—qui réduisent le risque de retards, assurent des livraisons à temps partout au Canada. Les délais de livraison peuvent être encore raccourcis en utilisant le transport aérien, le transport express routier ou une combinaison des deux.
- Purolator dessert à la fois les États-Unis et le Canada. Ainsi, Purolator garantit un service continu du point de cueillette aux États-Unis jusqu'à la [livraison sur le dernier kilomètre au Canada](#). En raison de l'étendue de son réseau, Purolator garde le contrôle des envois tout au long du cycle. Le temps de transit et le risque de dommages ou de vol sont donc réduits.



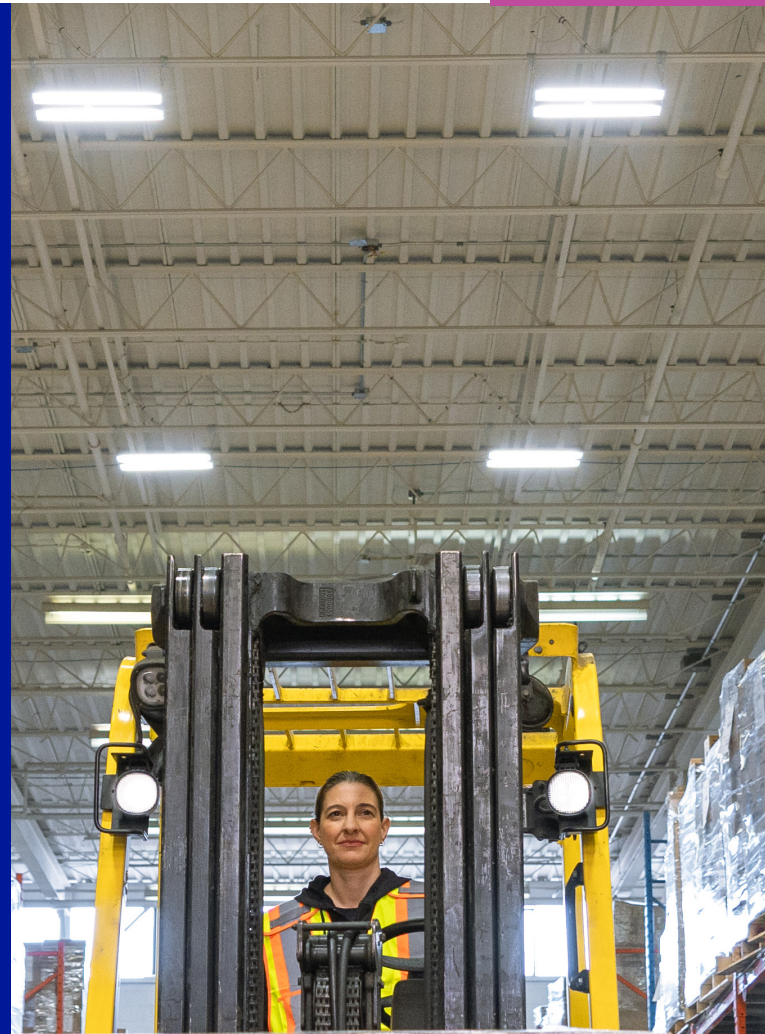
Conclusion

Conclusion

Dans une courte [vidéo](#) de présentation de la GCRA, Livingston International décrit le système comme étant "extrêmement important" et "le plus grand changement" apporté au système d'importation du Canada depuis des décennies. L'ASFC parle de transformation majeure. De plus, l'ancien commissaire de l'ASFC, John Ossowski, a déclaré à un comité parlementaire que la GCRA "changeait la donne."

Comme ces descriptions et la discussion précédente l'indiquent clairement, la GCRA est effectivement très importante. Lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, le système modernisera les interactions des importateurs avec l'ASFC. Le processus sera aussi plus facile.

Toutefois, une entreprise doit prendre certaines mesures pour être préparée. Les importateurs qui ne se sont pas encore familiarisés avec la GCRA doivent en faire une priorité. Beaucoup de ressources sont disponibles pour vous aider, y compris le personnel expérimenté du commerce de Purolator.





Découvrez comment Purolator peut vous aider à expédier vos envois en toute confiance des É.-U. vers le Canada.

Suivez-nous

Purolator
Promises delivered™

purolator.com